



# Cahier Technique G

*USAGE*

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Indice de Révision | Date de mise en application |
| B                  | 01/10/2024                  |

**ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS**

4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16 – Tel. +33.(0)1.64.68.84.97 – [www.acermi.com](http://www.acermi.com)

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901)

**CSTB - LNE**



## Table des matières

---

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| <b>TABLE DES MATIERES</b> ..... | <b>1</b> |
| <b>1 PREAMBULE</b> .....        | <b>2</b> |
| <b>2 PRINCIPES</b> .....        | <b>2</b> |
| <b>3 OBSERVATIONS</b> .....     | <b>2</b> |
| <b>4 FONCTIONNEMENT</b> .....   | <b>3</b> |
| 4.1 ADMISSION.....              | 3        |
| 4.2 SURVEILLANCE .....          | 3        |

## 1 PREAMBULE

---

L'objectif principal est d'offrir une information aux utilisateurs sur l'usage des isolants certifiés.

Ils auront ainsi la possibilité de rechercher des produits certifiés pour un usage donné ou bien de trouver tous les usages prévus pour un produit certifié.

## 2 PRINCIPES

---

Pour chaque couple famille de produit/usage, une description des caractéristiques minimales attendues a été effectuée conformément aux §1.2 du Référentiel général ACERMI.

Les niveaux minimaux pour se conformer aux exigences d'usage sont indiqués dans la matrice USAGE disponible sur le site [www.acermi.com](http://www.acermi.com).

L'insertion de l'annexe usage dans le certificat ACERMI est optionnelle.

Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

Les usages indiqués dans la matrice USAGE, et dont la colonne "Règles de l'art de Référence" indique un Avis Technique ou document équivalent selon le §1.2 des Règles générales sont attribués après fourniture de ce document, et vérification des caractéristiques d'après celui-ci.

## 3 OBSERVATIONS

---

La liste proposée des produits et des usages n'est pas exhaustive et peut s'enrichir en fonction des nouveaux types d'isolants entrant à la certification ACERMI ou des nouveaux référentiels d'usages.

Il sera ainsi possible après consultation du Comité de Certification ACERMI d'enrichir la matrice USAGE en fonction des nouveaux types d'isolants entrant à la certification ACERMI ou de nouveaux usages.

## 4 FONCTIONNEMENT

---

### 4.1 Admission

Tout demandeur souhaitant ajouter une annexe usage dans son certificat en fait la demande auprès du pilote ACERMI en lui transmettant le formulaire de demande ACERMI. Le demandeur y détaille les Usages revendiqués d'après ceux décrits dans la Matrice des Usages en vigueur disponible sur le site internet de l'ACERMI (<https://www.acermi.com/>).

Le demandeur joint à la demande tout justificatif nécessaire indiqué dans la Matrice des Usages pour démontrer la conformité du produit concerné à (aux) Usage(s) revendiqué(s). Les caractéristiques déjà certifiées ACERMI ont valeur de justification si elles constituent un critère à remplir.

Le pilote vérifie, pour chaque Usage revendiqué et pour chaque produit concerné, que les caractéristiques certifiées et les justificatifs transmis permettent de démontrer que les critères correspondants sont atteints en se référant à la Matrice des Usages en vigueur au moment de la vérification.

Si tout est conforme le pilote crée ou complète l'Annexe Usage rattachée au certificat du demandeur avec les Usages revendiqués conformément à la Matrice des Usages.

Dans le cas contraire, le pilote informe le demandeur. Le demandeur décide des suites à donner à sa demande :

- soit en la complétant ou en l'annulant,
- soit en demandant l'ajout d'un nouvel usage. Dans ce cas il fournit au pilote les informations nécessaires contenues ci-dessus au présent paragraphe.

### 4.2 Surveillance

Pour les Usages relevant d'un Document Technique Unifié, de Règles Professionnelles ou de Recommandation Professionnelles validées par le comité de certification ACERMI (c'est-à-dire, figurant dans la Matrice des Usages), le demandeur doit tenir une liste à jour des usages revendiqués avec les règles de l'art auxquelles ils se réfèrent pour chaque produit.

Pour le cas des usages basés sur un Avis Technique, un Document Technique d'Application ou une Appréciation Technique d'Expérimentation de cas A.

La validité de ces documents sera vérifiée lors des audits de surveillance ACERMI.